

PROCES VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURCES
 Du lundi 29 janvier 2018

Nombre de membres du bureau en exercice : 14
 Nombre de membres du bureau présents : 11
 Nombre de membres participant au vote : 11
 Date de convocation : 15 janvier 2018

Le vingt-neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures, les membres du bureau du conseil communautaire se sont réunis à la salle de la Communauté de Communes à TREIGNAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Monsieur JENTY Philippe.

Présents: CHASSEING Daniel ; COIGNAC Gérard ; GERMAIN Guy ; GUILLOU Michèle ; JENTY Philippe ; JOFFRE Jacques, LAURENT André, MARSALEIX Pierre ; MOULU Josette; RUAL Bernard ; TAVERT Françoise

Excusés: DEGUIN Didier PETIT Christophe. VIGROUX SARDENNE Josiane

Secrétaire : RUAL Bernard

Première approche budgétaire

Le président présente les premiers chiffres du compte administratif 2017, non définitifs, mais qui permettent d'avancer dans la compréhension des marges de manœuvres financières de la collectivité.

Fonctionnement

n° com	Depenses de fonctionnement	BP 2017	CA provisoire 2017
011	Charges à caractère général	330 146	311 078
012	Charges de personnel et frais assimilés	278 300	272 684
014	Atténuation de produits	779 229	1 136 371
65	Autres charges de gestion courante	370 268	236 964
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500	
	Total des dépenses de gestion courante	1 758 443	1 957 096
66111	66. Charges financières	19 000	9 424
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 817 443	1 966 520
	023. Virement à la section d'investissement	233 416	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	233 416	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 050 859	1 966 520
	RECETTES de fonctionnement BP	BP 2017	
013	013. Atténuation de charges (manque une partie de Mme Du	5 000	2 755
70	70. Produits des services, du domaine et ventes		10 016
73	73. Impôts et taxes	1 540 593	1 497 407
74	74. Dotation et participation	325 366	352 747
75	75. Autres produits de gestion courante	174 900	165 941
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 050 859	2 161 912
	042. Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 050 859	2 161 912
002	affectation résultat 2016 (VM et SPANC)		225725
			2 387 637

Le président précise :

- une réalisation budgétaire très proche des prévisions.
- la différence sur le 014 « atténuation de produits » est due à l'attribution de compensation de Treignac, modifié par le transfert direct du résultat de l'ex VM à CCV2M sans passer par Treignac, décision acceptée par la préfecture après négociations.
- la différence du compte 65 « autres charges » est également due au transfert du résultat de l'ex SIRTOM directement au « budget déchet » de CCV2M. Or le budget BP prévoyait un reversement de ce résultat en 2 ans au « budget déchet », ce dernier nous a donc versé la moitié de son résultat 2016 (133 046 €) que nous retrouvons en recette.

Investissement

DEPENSES d'investissement BP	BP 2017	CA provisoire 2017
20. Immobilisations incorporelles (sauf 204)	99 000	2 888
PLU communaux (credit de paiement 2017)	70 000	2 786
schéma départemental eau potable Amenagement numérique	29 000	102
23. Immobilisations en cours	999 400	280 813
Tiers lieu Tarnac	430 000	4 129
maison de santé (maitrise d'œuvre 2017)	200 000	209 957
chapelle du mont Ceix (toiture)	10 000	16 273
fouilles de Soudaine (crédit de paiement 2017)	150 000	22 565
temple de madranges (tranche 1)		
CEF	134 400	3 815
travaux siège	15 000	13 891
acquisition collection mediatheque		7 335
station trail (reprise projet VM)		2 847
Total des dépenses d'équipements	1 098 400	283 701
16. Emprunts et dettes assimilées	33 736	28 136
Total des dépenses financières	33 736	28 136
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 132 136	311 837
RECETTES d'investissement BP	BP 2017	réalisé 2017
13. Subventions d'investissement	413 667	32 953
Bibliothèque Tarnac (CD + DRAC)	40 000	31 754
trail VM		1 199
16. Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	320 512	
Total des recettes d'équipements	734 179	32 953
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 132 136	32 953

La président précise :

- aucun emprunt réalisé et aucune ligne de trésorerie utilisée en 2017,
- une acquisition des maisons de santé (179 000 €) donc sur fonds propres.
- l'ensemble des projets a bien démarré

Résultat (provisoire)

Dépenses de fonctionnement	2 050 859	1 966 520	sans le versement sirtom
Recettes de fonctionnement	2 050 859	2 161 912	
Solde d'exécution	0	195 392	
Dépenses d'investissement	1 132 136	311 837	
Recettes d'investissement	1 132 136	32 953	
Solde d'exécution	0	-	278 884

Avec l'affectation du résultat de l'ex VM + SPANC 2016 : de 225 725 €

Résultat cumulé de fonctionnement 2017 : 195 392 + 225 725 = 421 117 €

Le président précise :

- le solde d'exécution de l'année ne permet pas de couvrir le déficit d'investissement. C'est grâce à la trésorerie que nous couvrons ce déficit d'investissement.

Laurence Coudert précise que les services de la trésorerie de Treignac rencontrent des difficultés qui impactent la communauté.

Vision globale des projets d'investissements de la communauté

Le président propose d'avoir une vision globale des projets d'investissement en précisant :

- les opérations « blanches » sur un + ou – long terme
- les recettes avec en rouge les arrêtés non obtenus

Il précise que la réalisation de ce projet ambitieux passera forcément par des contributions des communes.

LIBELLE du projet	dépenses 2017	DEP TOTALES PREVUES TTC	RECETTE INVESTISSEMENT financeurs	recettes totales	reste à charge CCV2M	remarque
Amenagement numérique 502 877 € en 2018 (dt 301 726 € ss forme de prêt à dorsal) 403 781 € en 2019 (dt 161 512 € ss forme de prêt à dorsal)		906 658			906 658	dont 543 995 ss forme de "prêt" à DORSAL soit reste a charge prévu de 362 663 €
maison de santé	209 957	1 200 000		780 744	419 256	Op. blanche avec les loyers (acquisition en bien propre: 179 000€)
			FEADER non reçu	370 000		
			CD reçu	86 350		
			Region reçu	127 546		
fouilles de Soudaine	22 565	924 000		700 573	223 427	viendront en déduction les fonds récoltés par la fondation du patrimoine
			FEADER non reçu	339 570		
			Drac reçu	83 930		
			région reçu	115 500		
			résev parlem Reçu	10 000		
	FCTVA	151 573				
atelier relais		300 000		211 712	88 288	op. blanche par location vente
			feder non reçu	75 000		
			deir non reçu	87 500		
	FCTVA	49 212				
temple de madranges		153 157		101 702	51 455	viendront en déduction les fonds récoltés par fondat. du patrim + église réformée
			CD reçu	76 578		
		FCTVA	25 124			
Tiers lieu	4 129	430 000		389 653	40 347	Op. blanche avec les loyers loyers garantis par la commune
			FEDER reçu	213 087		
			FNADT reçu	71 029		
			commune	35 000		
	FCTVA	70 537				

LIBELLE du projet	dépenses 2017	DEP TOTALES PREVUES TTC	RECETTE INVESTISSEMENT financeurs	recettes totales	reste à charge CCV2M	remarque
Bibliothèque + mobilier mediatheque		60 000	DGD CD reçu	19 168	40 832	
fond documentaire mediatheque	7 335	45 000	DRAC reçu	22 500	22 500	
Parfum et logistique		30 000			30 000	
aides économiques (convention région)		30 000			30 000	
prêts d'honneurs avec Initiative corréze		15 000			15 000	
CEF	3 815	134 400	DETR reçue	49 280	104 927	29 473
			CD reçu	21 760		
			CD non reçu 2eme T	11 840		
			FCTVA	22 047		
Entretien du patrimoine et divers		15 000			15 000	entretien patrimoine = dépenses obligatoire
SDAEP AMO	102	75 390		24 113	51 277	si c'est suivi de travaux alors FCTVA de 12 367 €
tranche ferme : 22 287,60 € HT		ag eau tranch ferme reçu	17 830			
tranche optionnelle: 40 537,50 € HT		CD	6 283			
ETUDE SDAEP		400 000		400 000	-	groupement de commande pour les communes
			agence de l'eau, CD non reçu	320 000		
			part communale	80 000		
Etude de prise de compétence ASSAIN Collectif + eau potable		70 000		56 000	14 000	
			agence de l'eau + CD	56 000		
PLU communaux (en APCP)	2 786	89 514	tout est reçu	89 514	0	
OPAH étude		45 240		33 811	11 429	
			ANAH	18 850		
			CD Non Recu	11 310		
entretien riviere + aménagement agricoles 2018		82 404	agences + CD reçu	54 936	78 851	3 553
			agriculteurs	10 398		
			FCTVA	13 518		
VT		50 000	LEADER non reçu	33 333	41 535	8 465
			FCTVA	8 202		
compétition et championnat kayack		50 000	LEADER non reçu	33 333	41 535	8 465
			FCTVA	8 202		
travaux siège	13 891	32 962	CD reçu	8 240	24 634	8 328
			DETR reçu	10 987		
			FCTVA	5 407		
raccordement tout a l'égout Maison des Bariousses		7 000			7 000	
chapelle du mont Ceix	16 273	24 861	CD recu	23 973	28 051	- 3 190
			FCTVA	4 078		
station trail et vélos électrique	2 847			14 918	14 918	dépenses effectuées par ex VM
			LEADER v elos reçu	14 918		
Total des dépenses d'équipeme	283 701	4 633 587	total recettes prévues	2 707 942	2 006 645 €	
					639 876 €	sans op blanche dont 543 995 € de 100% fibre

Par ailleurs, **le transfert des zones artisanales** n'est pas présenté ici, sachant que 2 zones seraient susceptibles d'être transférées, avec trois parcelles non vendues sur Chamberet sur lesquelles M. Rual précise qu'il a reçu des demandes d'installations d'entreprises, et une parcelle non vendues sur Treignac. Ce transfert fait l'objet de négociations entre CCV2M et les communes concernées, non seulement sur la teneur du transfert (toute la zone que les parcelles restantes à vendre) et sur les modalités financières.

Mme Guillou précise que la zone de Viam serait éventuellement concernée si le projet « pellets » n'aboutit pas.

Pour 2018 : le président propose de solliciter l'expertise de KALYPS pour

- définir une stratégie fiscale, notamment liée à la réforme de la taxe d'habitation
- cadrer la négociation des transferts de zones économiques
- aider à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement fiable et crédible pour les banques.

Le bureau valide cette demande de prestation.

Atelier relais

Pour l'atelier relais de Chamberet concernant l'agrandissement de l'entreprise « les ambulances Nicolas », un dossier DETR a été sollicité auprès de la préfecture, cependant les délais de réalisation sont contraints par :

- la convention avec la région,
- le transfert de propriété (zone économique)
- l'évaluation finale du projet,

La négociation de location-vente sur un minimum de 5 ans.

Délibération n° 1-2018 : demande de subvention atelier relais

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré décide à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de valider le projet d'atelier relais pour un montant de 250 000 € HT
- de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement suivant :
Subvention DETR 35 % : 87 500 €
Subvention (FEADER ou LEADER) 30 % maxi : 75 000 €
Autofinancement : 87 500 €

TOURIME et SPORT NATURE

Les circuits pédestres

La facture 2017 de l'entretien des circuits pédestres est finalement moins importante que prévu, M. CAPPE n'étant pas passé 2 fois sur tous les chemins.

Pour 2018, il propose de passer une seule fois sur les communes du « haut », et 2 fois sur les autres communes, le tout avant la fin de la première semaine de juillet pour un montant de 17 240 €

Quelques membres du bureau font remarquer que les besoins d'entretien pourraient être définis par commune pour avancer dans la réflexion du transfert de charges.

Un devis sera redemandé à M. CAPPE pour un contrat de 3 ans permettant éventuellement une négociation intéressante et précisant commune par commune et site par site.

Les circuits VTT

Une carte globale des circuits est présentée, et une carte par commune est distribuée aux communes présentes.

Ces cartes sont envoyées dans chaque commune pour que **chacun vérifie** que les circuits passent soit sur des chemins publics, soit sur des chemins privés, aux quels cas, Gaël NICON s'occupera des conventions nécessaires.

L'ensemble de ces cartes seront présentées au conseil communautaire.

L'ouverture des plis sur le matériel et l'impression a fait l'objet de négociation qui ont permis d'économiser sur l'enveloppe prévue.

L'offre de « PIC bois » est de 23 410 € HT et le devis de « Intertrace » est de 39 312 € HT.

C'est l'entreprise PIC BOIS qui sera proposée pour être retenue au prochain conseil.

Le dossier LEADER peut désormais être déposé complet.

Les membres du bureau sont favorables pour notifier aux entreprises les marchés afin d'avoir cette offre disponible aux touristes et aux citoyens avant l'été, sans avoir l'arrêté de subvention LEADER.

Concernant l'entretien de ces circuits VTT, étant pour la plupart déjà entretenus (circuits pédestres), il ne paraît pas cohérent de calculer un transfert de charges sur cette thématique.

Convention SSN

Le président précise que cette convention n'est pas obligatoire étant donné le montant de la subvention (inférieur à 22 500 €) mais qu'elle permet d'établir le rapport entre la communauté de communes et la station sport nature en précisant que les objectifs établis de la communauté de communes sont :

- l'équité du traitement des contribuables et des communes (un prix pratiqué identique sur le territoire)
- un tarif préférentiel pour les habitants, cette réduction étant prise en charge par la communauté de communes.

Aucune contrainte de prix n'émane de la communauté, et les modalités concernant le tarif préférentiel ne sont pas définies.

Entretien des sites communautaires :

Pour l'entretien des sites, établi à 6480 €

M. Marsaleix explique que sur l'ex Bugeat Sornac, les communes avaient passé une convention d'entretien avec la communauté et se faisaient rembourser (*selon des tarifs en personnel et en matériels utilisés*) par la communauté. Cette organisation permettait d'optimiser les coûts et laissait également la possibilité de faire intervenir une entreprise pour les communes qui ne pouvaient pas réaliser cet entretien.

Un devis site par site sera redemandé à M. CAPPE pour un contrat de 3 ans permettant éventuellement une négociation intéressante.

Motion agence de l'eau

Le texte de la motion (*concernant le fonctionnement par l'état des financements des agences*) est validé par le bureau (avec une abstention) et fera l'objet d'une délibération du prochain conseil.

Communication et journal communautaire

Le président souhaite connaître le positionnement du bureau concernant la diffusion d'un journal communautaire à l'ensemble des citoyens.

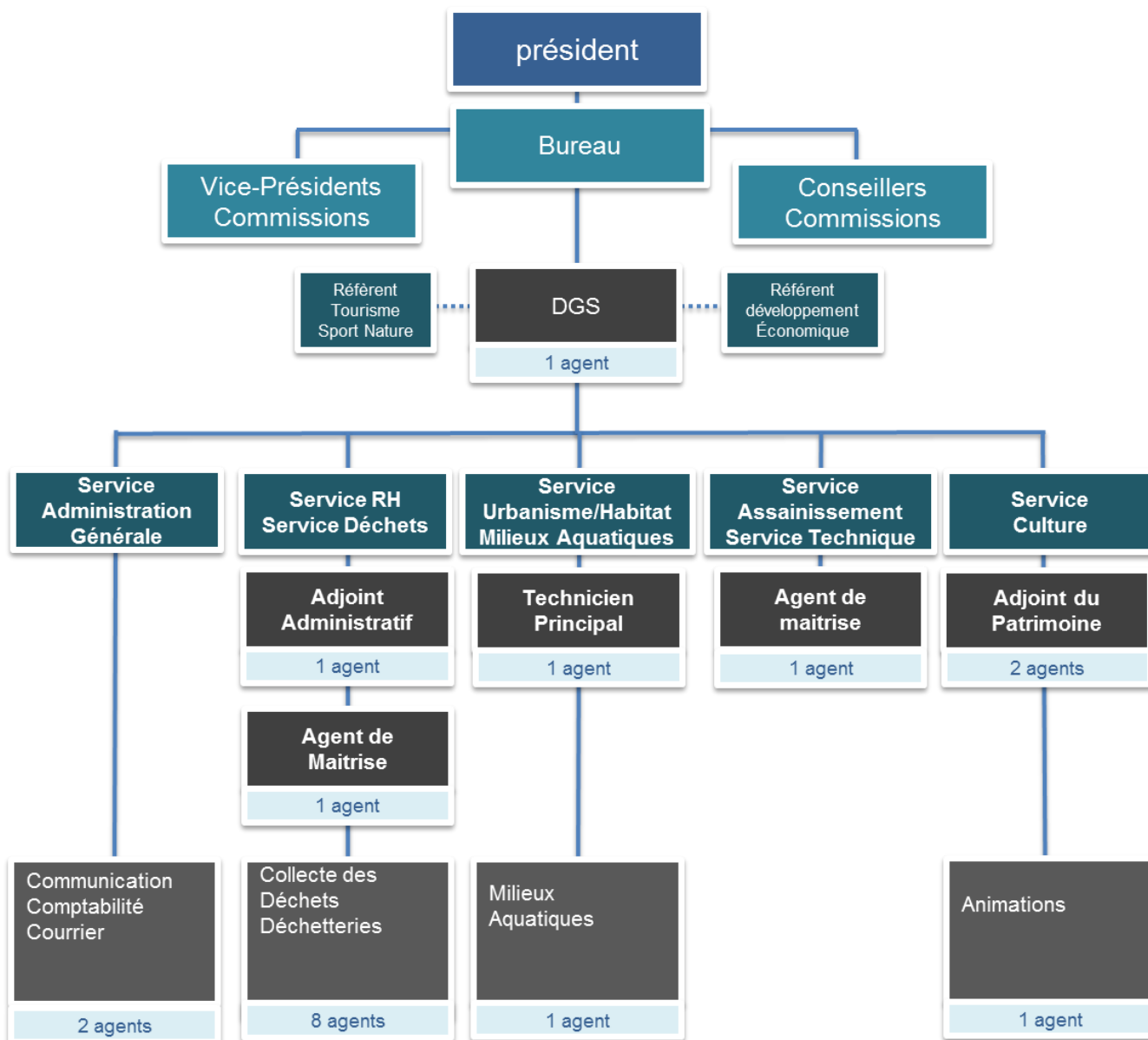
Le bureau est partagé sur cette question, trouvant d'une part que les supports internet sont suffisants et le coût d'un journal assez prohibitif (*surtout lié à sa distribution par la poste*), et d'autre part que ce journal est tout à fait indispensable.

La proposition finale est de réaliser un journal avant l'été qui sera mis à disposition des citoyens dans les sites principaux de diffusion (mairies, OT, magasins...) ou distribué par les communes à leurs citoyens lorsque ces dernières ont un système de distribution de leur propres journaux communaux.

ORGANIGRAMME

Le président explique que dans le cadre des entretiens professionnels, le centre de gestion demande un organigramme de la structure.

Délibération 2-2018 : organigramme



Contrat Transition Ecologique

La préfecture lance une concertation sur le « contrat de transition écologique », le département de la Corrèze étant retenu comme département d'expérimentation.

Les éléments connus par la communauté seront envoyés dans toutes les communes.

Nous pouvons constater un temps imparti très court pour répondre à cet appel à projet.

STAGIAIRE

Il est proposé de prendre des stagiaires d'un niveau d'étude élevé pour garantir une valeur ajoutée.

Les membres du bureau souhaitent que ces stagiaires soient uniquement pris dans le cadre de la médiathèque ou de l'économie (et ESS).

La séance est levée à 23h00

Le Président